L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 23 MARS 1879.

Une succession de 40 millions.

Réclamations contre le gouvernement espagnol.

Nous reproduisons du *Journal Officiel* le document suivant qui intéresse une partie des héritiers de Pierre Laporte, qui sont citoyens des Etats-Unis. La réclamation nous paraît très juste et nous pensons que le gouvernement de Washington l'appuiera pour ce qui concerne ses nationaux. L'Espagne a maintenant un gouvernement stable, qui doit tenir à honneur d'opérer une restitution dont la légitimité est reconnue par l'autorité compétente.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

6me Commission des Pétitions.

EXTRAIT

Du *Journal Officiel* du 7 février 1879, M. PEM LEVET, rapporteur.

Pétition No 897.

Le sieur Arnaud Maillès, représentant des héritiers d'un sieur Pierre Laporte, demeurant à Schoelcher [Hautes-Pyrénées], s'adresse à la Chambre pour obtenir la restitution de tous les biens mobiliers et immobiliers que possédait ledit Pierre Laporte dans la ville et le district de Santiago de Cuba, et qui avait été illégalement saisis en 1808 et 1809 par les ordres du gouvernement espagnol.

Motifs de la Commission.

Il résulte des pièces communiquées par le pétitionnaire que les héritiers de Pierre Laporte, sujet Français, résidant à Saint-Domingue en 1807, sont incontestablement créanciers sur le gouvernement espagnol de sommes considérables qui, d'après les documents produits, paraissent s'élever aujourd'hui à environ quarante millions.

Cette créance a une double cause :

Tout d'abord et en vertu d'un traité d'alliance, intervenu entre la France et l'Espagne en 1801, les deux pays se portèrent un mutuel secours dans la lutte engagée par la déclaration du blocus continental. Le gouvernement français délivra des lettres de marque aux armateurs et capitaines de navires disposés à se livrer à la course maritime ; et ce fut ainsi que, pourvu d'une commission délivrée par le général Ferrand, capitaine général de la colonie de Saint-Domingue, le corsaire *"Le Réparateur,"* fut armé dans ce port par le français Pierre Laporte et mis en course vers la fin de 1805.

Ce navire, entr'autres captures, opéra le 16 décembre 1807 celle de la frégate anglaise *"Le Sémiramis"* portant pavillon des Etats-Unis, et venant de Bône [Afrique] avec un chargement de 216 nègres, et la conduisit dans le port de Santiago de Cuba où la révolution de Saint-Domingue avait forcé Pierre Laporte à se réfugier avec les débris de sa fortune et de son commerce.

La frégate anglaise et son chargement furent vendus, mais la question de bonne prise devait amener des débats interminables, et le produit dut être séquestré dans les caisses du gouvernement espagnol, moins 15,216 piastres, retenues par Laporte pour être distribuées à l'équipage du *Corsaire*, et employées à payer les frais occasionnés par la prise.

Au milieu de ces débats, la guerre éclata entre la France et l'Espagne. Pierre Laporte, par représailles de guerre, fut incarcéré ; et non seulement tous ses biens mobiliers et immobiliers furent saisis et séquestrés, mais il dut, pour recouvrer sa liberté, faire la consignation à la caisse royale de la somme de 15,816 piastres qu'il avait retenu sur le produit de la vente de la *Sémiramis* et de son chargement.

Depuis lors, de nombreuses décisions sont intervenues qui ont déclaré valable la prise de la dite frégate, et qui ont ordonné la restitution de toutes les sommes consignées et des biens séquestrés ; mais quels qu'aient été les efforts des héritiers Laporte, ils n'ont jamais rien pu obtenir. Après avoir démontré par des états de liquidation, non contestés, que leur créance pouvait s'élever, avec les intérêts et les fruits des immeubles séquestrés [notamment ceux d'une caféière considérable], que leur créance pouvait s'élever à environ 40 millions, ils ont offert de transiger moyennant le payement comptant d'une somme de trois millions de piastres fortes ; mais leurs concessions, sous ce rapport, n'ont pu amener jusqu'à ce jour, aucune solution favorable.

Il importe, cependant, de faire remarquer qu'aux termes de l'article additionnel du traité de paix du 20 juillet 1814, intervenu entre la France et l'Espagne, il avait été formellement stipulé "que les propriétés de quelque nature qu'elles soient, possédées en France par les Espagnols ou par les Français en Espagne, leur seraient restituées dans l'état où elles se trouveraient au moment du séquestre ou de la confiscation..."

La 6e Commission des pétitions doit ajouter, à cet égard, que depuis 1856, de nombreuses réclamations ont été adressées au gouvernement espagnol par la voie diplomatique ; et s'il ressort des documents produits qu'un nouvement ou se faisait l'échange de cette correspondance entre le Ministre des Affaires étrangères de France et le Ministre d'Etat du gouvernement espagnol, c'est-à-dire en 1862, 1865, 1867, 1871, toutes les difficultés n'étaient pas encore absolument tranchées, il paraît incontestable, cependant d'hui, par l'avis du *Fiscal général du Conseil suprême de la guerre*, en date du 25 février 1873, que tous les biens mobiliers et immobiliers du sieur Pierre Laporte doivent lui être restitués.

Dans cette situation, la 6e Commission voit avec regret qu'un gouvernement qui entretient, avec la France des relations de véritable et sincère amitié, puisse à ce point se montrer récalcitrant dans la restitution de biens considérables qu'il détient indûment, et au mépris des stipulations du traité du 20 juillet 1814.

Les droits et les revendications des héritiers Laporte ne s'appuient pas seulement sur de nombreuses décisions irrévocables, rendus par les tribunaux compétents ; ils sont expressément garantis par un traité de paix qui lie l'Espagne envers la France et ses nationaux.

La 6e Commission propose, en conséquence, de renvoyer la pétition des héritiers Laporte à M. le Ministre des Affaires étrangères, en le recommandant à toute sa sollicitude. *(Renvoi au Ministre des Affaires étrangères.)*

—Une enseigne originale copiée à la devanture d'un magasin de jouets du quartier Montmartre :

"On remplace les mauvaises têtes."

Il s'agit, naturellement, de têtes de poupées, mais bien des mamans seront tentées de faire peur à leurs bébés indociles en leur montrant cette inscription menaçante.

CHICAGO.—Nous lisons dans le *Courrier de l'Illinois* :

Le plus ancien des établissements français de l'Ouest est, croyons-nous, Chicago.

Une carte faite en 1682, et que nous avons sous les yeux, indique qu'à cette époque un fort existait et probablement abritait une garnison, à l'embouchure de la rivière Chicago. Cette antiquité datait simplement la tradition adoptée par la tribu indienne qui habitait en 1830 les environs du lieu où fut depuis bâtie la ville, que le premier homme blanc qui habita Chicago fut un nègre : Jean-Baptiste Point-au-Sable, en 1796. Nous préférons la vérité de l'histoire à la plus ou moins grande véracité des Peau-rouges.

La singularité du nom Chicago et l'importance de la ville qui le porte, nous engagent à en examiner les étymologies ; le premier, de beaucoup le plus répandu parmi les habitants de cette ville, est que Chicago signifie bête puante, non que la indiens aient donné à la rivière la cause de l'odeur nauséabonde qu'exhalent ses eaux ; la seconde, assez accréditée aussi, est que Chicago signifie oignon sauvage, lequel pullulait autrefois dans la grande quantité de sa légume qui y croissait autrefois. Enfin une dernière version, moins connue, mais que nous adoptons sans hésitation à cause de l'authenticité qu'elle emprunte à deux relations de voyages écrites en 1739 et 1761, est que le nom générique des chefs Indiens Illinois était Chikagoe et que l'un deux se noya dans la rivière qui depuis porte ce nom.

MADEMOISELLE GRÉVY.—A propos de la première réception du Président de la République, on a beaucoup parlé de Mlle Grévy.

On ne sait peut-être pas que la fille unique du Président ne ressemble, par son âge, aussi bien que par ses habitudes, que fort peu au jeunes filles de son âge.

Assez jolie, mince, grande, brune, elle s'habille en homme trois mois sur douze, chasse, monte à cheval, force le sanglier, est pleine de bonté pour les Francs-Comtois qui l'adorent, tendue en mariage et au baptême de leurs enfants et leur donne tout l'argent qu'elle obtient, sans grande peine, de son père.

Il faut que ma dot profite à quelqu'un," disait-elle, un jour.

Mlle Grévy a vingt-sept ans. Elle a coiffé sainte Catherine et ne songe guère à lui retirer son bonnet.

Chez elle, la fille du Président travaille sans cesse. Sa chambre rappelle celle du docteur Faust : des tapis de fourrures, recouverts de laine, des collections d'armes, de médailles, d'insectes, de fusils anciennes, de gravures. Près de la fenêtre, un bureau de chêne : en face, un piano. Le lit est à rideaux blancs doublés de satin bleu ; la descente, en peau de sanglier.

Dans le Jura, Mlle Grévy était la véritable maîtresse du domaine de Montsous-Vaudray, qu'elle habitait à peu près toute l'année, et c'est un peu à elle que la maison doit le nom de *maison de bas Dieu*, qui lui a été donné par les paysans d'alentour.

—A propos du voyage de la reine Victoria, dont nous venons de parler, il ne serait pas impossible qu'une entrevue eût lieu à Rome, entre la souveraine de la protestante Angleterre et le Souverain Pontife. C'est la *Feuilleton* qui lance cette nouvelle à sensation, dont nous lui laissons la responsabilité.

La question à l'ordre du jour est la possibilité d'une entrevue à Rome de la reine Victoria et du Pape.

Tout le monde sait qu'au printemps Sa Majesté se rendra en Italie, où l'on ne serait point surpris que lord Beaconsfield préparât quelques nouveaux coups de théâtre.

Si, dans le cours de ses voyages, Sa Majesté devait, comme cela paraît probable, visiter la Ville éternelle, sa visite pourrait offrir à Sa Sainteté une occasion gracieuse de quitter sa prison volontaire du Vatican. Nous croyons savoir que le cardinal Manning a été informé de ce désir de la reine, et il paraît probable qu'il va discuter cette question avec le Saint-Siége.

—Nous empruntons au *Daily Telegraph* le récit de la visite d'adieu faite par le prince Louis Napoléon à la reine Victoria, avant son départ pour le Cap.

L'entrevue dans laquelle la reine prit congé du prince impérial a été des plus intéressantes.

Sa Majesté a reçu le prince avec la plus touchante bonté, la remerciant d'une voix tremblante du courageux intérêt qu'il témoignait à l'armée et au pays. Pendant l'entrevue, la reine avait fait asseoir le prince sur un sofa, près d'elle. Avant de prendre congé de Son Altesse Impériale, la reine, retirant une de ses bagues, la lui passa au doigt, le priant de la porter comme un témoignage de sa vive gratitude.

Le prince Louis était visiblement ému en recevant la nouvelle preuve de l'amitié que la reine n'a jamais cessé de témoigner, en tant d'occasions, à lui-même et à l'Impératrice.

—On a raconté que M. Gambetta, en s'installant au palais du quai d'Orsay, avait accaparé le chef cuisinier du duc de Noailles. Cette nouvelle a inspiré au *Figaro*, de Londres, quelques réflexions amusantes :

Le fait que le chef du duc de Noailles a été enlevé de sa maison pour entrer au service de M. Gambetta prouve une fois de plus la parfaite vérité de ce dialogue d'Hoffman :

—Papa! je voudrais avoir votre opinion sur le choix d'une profession ?

—Mon enfant, je te conseille de te faire cuisinier.

Cuisinier ! mais je suppose qu'une révolution survienne, et qu'il ne reste plus de grandes maisons ?

—Des révolutions ! J'en ai vu plus d'une. Les rois ont été décapités, les princes, les gentilshommes et les évêques ont été réduits à la mendicité. Mais je n'ai jamais vu que la gourmandise ait perdu ses droits. Crois-moi, mon enfant, fais-toi cuisinier.

—CAHORS, 28 février—Il y a en ce moment dans la prison une petite fille de onze ans accusée—et convaincue, car elle avoue—d'avoir fait brûler vivant son jeune frère, âgé de deux ans, parce que *"ce n'embêtait de le garder !!!"*—Elle aurait dû passer aux assises dernières; mais le jeune juge d'instruction espère obtenir un aveu plus complet. Ne pouvant croire à cette précoce férocité, il estime qu'elle a agi par ordre. Pressée de questions, elle oppose à tout un mutisme inouï, que rien n'a pu lui faire rompre..... jusqu'ici.

—Le brusque passage du carnaval au carême a fourni au *Pasquino* l'idée d'un dessin fantaisiste. Ce dessin représente un mari fort perplexe. A droite, sa femme dans une toilette de bal des plus luxueuses lui tourne le dos. A gauche, sa femme encore, mais tout en deuil, ne daigne pas le regarder, plongée qu'elle est dans son livre de prières. Voici la légende :

—Que dois-je faire ? A droite, ma